



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nref : sgal/CH

Paris, le 15 novembre 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Président de l'UNSS
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : cross et autres compétitions annulés

Monsieur le Ministre et Président,

La reprise épidémique, les annonces présidentielles du 9 novembre, la vacance du poste de directeur national de l'UNSS sont autant d'éléments qui fragilisent encore davantage les AS et l'UNSS. Ainsi un peu partout sur le territoire nombre de cross et autres compétitions sont annulés alors même qu'aucune directive en ce sens ne l'oblige.

La nécessité d'un nouveau protocole UNSS autorisant les groupes d'associations sportives (AS) constitués et favorisant l'organisation des rencontres inter-établissements est d'autant plus criante. En effet, l'organisation de rencontres dans le cadre d'un protocole sanitaire garantissant la sécurité des élèves comme des enseignant-es est indispensable.

Le SNEP-FSU a mené une enquête début octobre auprès des associations sportives à la rentrée. Il ressort que seules 19% des rencontres de district ont repris alors même qu'il a été démontré qu'elles sont le levier motivationnel principal des élèves pour leur engagement à l'AS de leur établissement.

Les cross de district et départementaux programmés dès ces premières semaines de rentrée des vacances d'automne sont un des temps forts de l'UNSS dans les territoires. Cette activité est celle qui regroupe le plus grand nombre de licenciés à l'UNSS, garçons comme filles et quelles que soient les catégories d'âge. Ces rencontres en extérieur peuvent parfaitement être organisées en limitant les brassages entre établissements mais il est primordial que les élèves puissent participer à des événements hors de leur AS.

Toujours selon notre enquête, le nombre de licencié-es reste préoccupant, avec une baisse de 32% de licences en collège et 45% en lycée, et ce malgré l'engagement des animateurs/animateuses d'AS, des président-es d'AS et des familles. Ces chiffres sont inquiétants alors même que sont connus les dommages de la sédentarité chez les adolescent-es.

Des directives nationales doivent clairement et dans les plus brefs délais, autoriser les rencontres et toutes les pratiques du sport scolaire (AS et UNSS).

Dans l'attente, soyez assuré Monsieur le Ministre et Président, de notre attachement au service public du sport scolaire.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général

Copie à MM. Ledroit et Lacroix